

## DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Je soussignée,

**Madame Sandrine FERRON** (le « **Délégant** »), spécialement habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délégation avec faculté de substituer qui m'a été consentie en date du 13 juin 2023 aux termes d'un acte reçu à Paris, par Maître Nicolas BAUM, Notaire Membre de la Société Civile Professionnelle « Prud'homme & Baum », titulaire d'un Office Notarial à Paris (2<sup>ème</sup>) 1-3, rue Lulli, contenant délégation de pouvoirs par Monsieur Nicolas DUFOURCQ, Directeur Général de Bpifrance, Société anonyme au capital de 5 440 000 000 euros dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94710), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 (la « **Société** »), fonction à laquelle il a été nommé suivant Décret du Président de la République en date du 21 février 2023, publié au Journal officiel de la République française le 22 février 2023,

subdélègue à **Madame Mathilde SEGUY**, Responsable de Service à la Direction du Recouvrement et du Contentieux (le « **Déléataire** »), de façon permanente avec faculté de subdélégation tout ou partie des pouvoirs A1, A2, définis ci-après :

**Pouvoirs dits A1 : Pouvoirs concernant les opérations de crédit, crédit-bail, location financière ainsi que les opérations de financement de l'innovation.**

### Domaine d'application

Les présents pouvoirs concernent les concours individuels de toute nature, à l'exclusion des **conventions cadres pouvant être passées avec les établissements de crédit et autres partenaires régionaux, nationaux, européens ou internationaux.**

#### ➤ Pouvoir de représentation :

- représenter la société auprès de tous tiers, et notamment les clients, prestataires, experts, et auprès de toutes les administrations publiques, régionales, nationales, européennes et internationales.

#### ➤ Pouvoir de validation :

- Valider le caractère innovant du programme présenté par un demandeur soit pour le financement d'un projet innovation, soit pour la qualification "entreprise innovante".

#### ➤ Pouvoirs de contracter :

##### A. Au titre du financement :

- consentir toute ouverture de crédit ou tout prêt ainsi que toute intervention en garantie,
- conclure toute participation en risque et/ou en trésorerie dans tout concours,
- conclure tout contrat de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier ou de location financière, tout avenant, toute convention de partage de risque avec ou sans financement dans le cadre de ces opérations et agréer toute cession desdits contrats de crédit-bail ou de location financière, ainsi que tout avenant à ces mêmes actes,
- conclure toute opération de fiduciaire se rapportant aux objets ci-dessus.

B. Au titre de l'innovation :

- Commander toute expertise préalablement à une décision d'octroi de financement d'innovation ;
- Accorder toute opération de financement de l'innovation, sous forme d'aide ou de prêt, sur toutes ressources confiées à **Bpifrance**.

➤ Pouvoirs liés à la mise en œuvre et à la gestion d'opérations de toute nature :

- consentir tous engagements de garantie par signature et notamment cautionnement, aval et garantie à première demande,
- consentir au titre de toute opération de crédit, tous contrats d'assurances et avenants auxdits contrats, ainsi que toutes cessions de créances ou de sommes d'argent à titre de garantie,
- accepter tous cautionnements, avals, nantissements, gages, hypothèques et autres garanties,
- requérir toutes inscriptions et mentions auprès de tous conservateurs des hypothèques, greffiers des livres fonciers et greffiers des tribunaux de commerce, tribunaux judiciaires statuant commercialement, tribunaux mixtes de commerce, services des préfectures qu'il appartiendra,
- donner ou retirer quittance de toutes sommes reçues ou payées,
- consentir et accepter toutes subrogations ainsi que toutes concurrences et antériorités, le tout avec ou sans garantie,
- donner quittances ou mainlevées avec ou sans constatation de paiement, totales ou partielles, de toutes garanties, inscriptions et privilèges, oppositions, saisies, transcriptions, publications, mentions, subrogations et pré-notations,
- consentir à la radiation de toutes oppositions, saisies et autres, ainsi que de toutes inscriptions et hypothèques légales ou de nantissements sur tous immeubles ou biens et droits immobiliers ou mobiliers et notamment sur tous fonds de commerce,
- consentir et accepter toutes quittances subrogatives,
- consentir et accepter toutes clauses de revolving et toutes clauses de pari passu,
- accepter tous aménagements relatifs aux concours,
- ratifier tous actes, faire toutes significations, consentir à toute dispenses de signification,

certifier l'identité des parties pour tous actes administratifs.

➤ Pouvoirs liés à la mise en œuvre et à la gestion de l'innovation :

Contenu des pouvoirs :

- Signer et exécuter les contrats de financements, d'aides à l'innovation et les contrats d'aides du Fonds Unique Interministériel et les avenants à ces derniers ;
- Accepter toute solidarité de bénéficiaires d'une opération de financement de l'innovation, accepter d'y renoncer, accepter toute prise en charge d'un concours de financement de l'innovation par un tiers ;
- accepter tous cautionnements, avals et autres garanties,
- Donner ou retirer quittance de toute somme payée et signer toute convention ou contrat à cet effet ;
- Accorder tous aménagements relatifs aux opérations de financement de l'innovation, constater l'échec d'un projet et accepter tout abandon de créance, total ou partiel ;
- Ratifier tous actes, faire toutes significations, consentir à toutes dispense de signification ;
- Commander toute expertise, technique ou financière, postérieurement à la signature d'un contrat de financement d'un programme innovation.

➤ Pouvoirs spécifiques liés à la mise en œuvre et à la gestion des opérations de crédit-bail et de location financière :

- Acquérir tous biens et droits mobiliers et immobiliers, échanger, prendre à bail à construction ou à bail emphytéotique, conclure toutes conventions comportant autorisation d'occupation temporaire de tous biens et droits immobiliers, consentir ou accepter toutes servitudes nécessaires pour le bon déroulement des opérations de crédit-bail immobilier et de location financière,
- passer commande d'équipements faisant l'objet d'un crédit-bail ou d'une location financière,
- résilier tous baux grevant les biens et droits immobiliers à donner en crédit-bail,
- céder une partie des biens et droits immobiliers pendant la durée du contrat de crédit-bail immobilier,
- encaisser et payer tous prix, faire toutes offres, purger tous droits de préemption, faire toutes déclarations sur la sincérité du prix,
- conclure toutes conventions et avenants relatifs aux subventions, toutes conventions de co-baillage et tous mandats spécifiques aux opérations en co-baillage,
- conclure tous contrats d'entreprise générale, tous contrats de promotion immobilière, tous mandats de construire et toutes délégations de maîtrise d'ouvrage,
- conclure et accepter tous marchés de travaux, conclure tous contrats de maîtrise d'œuvre, tous contrats de contrôle technique et tous contrats de coordination,
- signer toutes demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de transfert de permis de construire ou de permis de démolir,
- signer toutes déclarations préalables, déclarations d'ouverture de chantier et toutes déclarations d'achèvement des travaux, ou de conformité,
- constater toutes réceptions de travaux de construction, prendre et accepter toutes livraisons de travaux,
- effectuer auprès des Administrations compétentes toutes déclarations ou demandes relatives aux constructions nouvelles,
- conclure au titre de chaque opération de crédit-bail, de location financière ou de location simple, tous contrats d'assurances et avenants auxdits contrats,
- effectuer toute déclaration de sinistre et décompte d'opposition et, en cas de sinistre total, vendre l'épave,
- conclure toutes négociations relatives aux immeubles ou matériels sinistrés et signer toutes quittances subrogatives,
- conclure toutes négociations relatives aux expropriations,
- régulariser au profit des preneurs toutes ventes de biens et droits mobiliers ou immobiliers en exécution des promesses de vente contenues aux contrats de crédit-bail soit à l'expiration du contrat, soit par anticipation,
- représenter la société en justice pour tous litiges autres que ceux relatifs à une défaillance financière du crédit preneur, du locataire ou du sous-locataire, et, dans ce cadre, exercer toutes les actions judiciaires et y défendre, et ce, depuis les préliminaires de conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts, procéder à toutes déclarations de créances, consentir toutes transactions, tous compromis, tous acquiescements ou désistements ainsi que toutes cessions de créances,
- résilier ou résoudre tous contrats de crédit-bail ou de location financière,
- conclure tous baux et tous contrats de locations de courte durée ou autres et les résilier,
- accepter tous aménagements de loyers,
- accepter et signer tout acte de transfert de locataire,
- effectuer toutes formalités administratives dans les domaines routiers, maritimes, fluviaux et aériens.

## **Pouvoirs dits A2 : Pouvoirs judiciaires**

### ➤ Pouvoir de représentation :

- représenter la société auprès de tous tiers, et notamment les clients, prestataires, experts, et auprès de toutes les administrations publiques régionales, nationales, européennes et internationales.

### Contenu des pouvoirs judiciaires :

- représenter **Bpifrance** en justice ;
- exercer toutes actions judiciaires et y défendre, et ce, depuis les préliminaires de conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts, dans le cadre de procédures collectives ou individuelles, et notamment :
  - procéder à toutes déclarations de créances,
  - procéder à tout dépôt de plainte au nom, et pour le compte de **Bpifrance**,
  - exercer les actions en revendication et restitution,
  - présenter toutes demandes de nomination en qualité de contrôleur et accepter cette fonction,
- consentir toutes transactions, tous compromis, tous acquiescements ou désistements, ainsi que toutes cessions de créances;
- Acquérir, se faire attribuer, vendre et échanger tous droits immatériels (licences, brevets...), prototypes, et concéder tous droits d'exploitation y afférant.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer avec faculté pour les délégataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions et généralement faire le nécessaire.

Le Délégué dispose d'une autonomie totale dans la mise en œuvre de la présente délégation de pouvoir étant précisé que le Délégué devra agir dans l'intérêt de **Bpifrance** et s'engage à respecter les dispositions de la réglementation applicable, les stipulations des statuts de **Bpifrance** et à se conformer à toute procédure interne existante, notamment en matière de contrôle des engagements et des dépenses.

À ce titre, le Délégué confirme avoir pris pleine et entière connaissance des statuts et du règlement intérieur du Conseil d'Administration de **Bpifrance**.

La présente délégation est conclue pour une durée indéterminée et prend effet à compter de la nomination du Délégué dans ses fonctions de Responsable de Service. Le cas échéant, elle annule et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment par le Délégué et révoquée à tout moment par le Délégué et/ou le Délégué. En tout état de cause, la présente délégation prendra fin en cas de cessation des fonctions du Délégué susnommé.

La présente délégation est signée par voie électronique. Les parties reconnaissent et acceptent, en signant la présente délégation, que cette signature électronique a la même valeur que la signature manuscrite et confère ainsi date certaine, dans les mêmes conditions que la signature manuscrite, à la présente délégation.

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

Le Délégué<sup>1</sup>

**Madame Sandrine FERRON**  
Bon pour pouvoirs le 04/12/2023

*Sandrine Ferron*

Signé par Sandrine Ferron

 Signé et certifié par yousign

<sup>1</sup> Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoirs »

<sup>2</sup> Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation de pouvoirs »

Le Délégué<sup>2</sup>

**Madame Mathilde SEGUY**  
Bon pour acceptation de pouvoirs le 04/12/2023

*Mathilde Seguy*

Signé par Mathilde Seguy

 Signé et certifié par yousign

11295229

NB/

Compte n° : 48328

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
LE TREIZE JUIN

A PARIS (75009) 6-8 boulevard Haussmann, dans les locaux de la société anonyme  
Bpifrance,

Maître Nicolas BAUM, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Baum  
Notaires », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (2<sup>ème</sup> arrondissement), 1-3 rue  
Lulli,

A reçu en la forme authentique le présent acte contenant DELEGATION DE  
POUVOIRS à la requête de :

Monsieur Nicolas DUFOURCQ, demeurant professionnellement à MAISONS-ALFORT  
(94710), 27/31 avenue du Général Leclerc,

Agissant, aux présentes, en qualité de Directeur Général de la société dénommée  
"Bpifrance", société anonyme au capital de 5 440 000 000,00 euros, dont le siège est  
à MAISONS-ALFORT (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc identifiée au SIREN  
sous le numéro 320 252 489 et immatriculée au Registre du Commerce et des  
Sociétés de CRETEIL,



Fonction à laquelle il a été nommé suivant Décret du Président de la République en date du 21 février 2023, publié au Journal officiel de la République française le 22 février 2023,

**LEQUEL RAPPELLE QUE :**

Par suite de modifications de l'organisation interne de la société Bpifrance :

- Madame Sandrine FERRON, a été nommée Directrice du Contentieux en remplacement de Madame Céline GUEVEL, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**EN CONSEQUENCE, le Requéran donne pouvoir dans le cadre de ses missions à :**

- Madame Sandrine FERRON, Directrice du Contentieux, née le 9 juin 1968 à ANTONY (92), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**A l'effet de lui déléguer les trois catégories de pouvoirs (type A1, A2 et A3), dont la définition figure ci-après, savoir :**


- les pouvoirs concernant les opérations de crédit, de crédit-bail, location financière et le financement de l'innovation (type A1) ;
- les pouvoirs judiciaires (type A2) ; et
- les pouvoirs concernant les achats et ventes de biens et droits mobiliers et immobiliers et la signature de marchés (type A3).

Avec faculté de déléguer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, tout ou partie de ces pouvoirs et d'autoriser les délégataires à consentir eux-mêmes des subdélégations, pour les pouvoirs de type A1, A2 et A3.

#### **DEFINITION DES TYPES DE POUVOIRS**

**Pouvoirs dits A1 : Pouvoirs concernant les opérations de crédit, crédit-bail, location financière ainsi que les opérations de financement de l'innovation**

**Domaine d'application**



Les présents pouvoirs concernent les concours individuels de toute nature, à l'exclusion des **conventions cadres pouvant être passées avec les établissements de crédit et autres partenaires régionaux, nationaux, européens ou internationaux.**

➤ Pouvoir de représentation :

- Représenter la société auprès de tous tiers, et notamment les clients, prestataires, experts, et auprès de toutes les administrations publiques, régionales, nationales, européennes et internationales.

➤ Pouvoir de validation :

- Valider le caractère innovant du programme présenté par un demandeur soit pour le financement d'un projet innovation, soit pour la qualification "entreprise innovante".

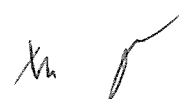
➤ Pouvoirs de contracter :

(i) Au titre du financement :

- Consentir toute ouverture de crédit ou tout prêt ainsi que toute intervention en garantie,
- Conclure toute participation en risque et/ou en trésorerie dans tout concours,
- Conclure tout contrat de crédit-bail immobilier, de crédit-bail mobilier ou de location financière, toute convention de partage de risque avec ou sans financement dans le cadre de ces opérations et agréer toute cession desdits contrats de crédit-bail ou de location financière, ainsi que tout avenant à ces mêmes actes,
- Conclure toute opération de fiduciaire se rapportant aux objets ci-dessus.

(ii) Au titre de l'innovation :

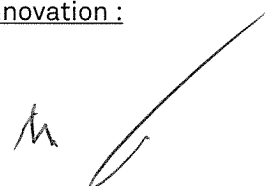
- Commander toute expertise préalablement à une décision d'octroi de financement d'innovation ;
- Accorder toute opération de financement de l'innovation, sous forme d'aide ou de prêt, sur toutes ressources confiées à **Bpifrance**.



➤ Pouvoirs liés à la mise en œuvre et à la gestion d'opérations de toute nature :

- Consentir tous engagements de garantie par signature et notamment cautionnement, aval et garantie à première demande,
- Consentir au titre de toute opération de crédit, tous contrats d'assurances et avenants auxdits contrats, ainsi que toutes cessions de créances ou de sommes d'argents à titre de garantie,
- Accepter tous cautionnements, avals, nantissements, gages, hypothèques et autres garanties,
- Requérir toutes inscriptions et mentions auprès de tous conservateurs des hypothèques, greffiers des livres fonciers et greffiers des tribunaux de commerce, tribunaux judiciaires statuant commercialement, tribunaux mixtes de commerce, services des préfectures qu'il appartiendra,
- Donner ou retirer quittance de toutes sommes reçues ou payées,
- Consentir et accepter toutes subrogations ainsi que toutes concurrences et antériorités, le tout avec ou sans garantie,
- Donner quittances ou mainlevées avec ou sans constatation de paiement, totales ou partielles, de toutes garanties, inscriptions et privilèges, oppositions, saisies, transcriptions, publications, mentions, subrogations et pré-notations,
- Consentir à la radiation de toutes oppositions, saisies et autres, ainsi que de toutes inscriptions et hypothèques légales ou de nantissements sur tous immeubles ou biens et droits immobiliers ou mobiliers et notamment sur tous fonds de commerce,
- Consentir et accepter toutes quittances subrogatives,
- Consentir et accepter toutes clauses de revolving et toutes clauses de pari passu,
- Accepter tous aménagements relatifs aux concours,
- Ratifier tous actes, faire toutes significations, consentir à toute dispense de signification,
- Certifier l'identité des parties pour tous actes administratifs.

➤ Pouvoirs liés à la mise en œuvre et à la gestion de l'innovation :



Contenu des pouvoirs :

- Signer et exécuter les contrats de financements, d'aides à l'innovation et les contrats d'aides du Fonds Unique Interministériel et les avenants à ces derniers ;
- Accepter toute solidarité de bénéficiaires d'une opération de financement de l'innovation, accepter d'y renoncer, accepter toute prise en charge d'un concours de financement de l'innovation par un tiers ;
- Accepter tous cautionnements, avals et autres garanties,
- Donner ou retirer quittance de toute somme payée et signer toute convention ou contrat à cet effet ;
- Accorder tous aménagements relatifs aux opérations de financement de l'innovation, constater l'échec d'un projet et accepter tout abandon de créance, total ou partiel ;
- Ratifier tous actes, faire toutes significations, consentir à toutes dispense de signification ;
- Commander toute expertise, technique ou financière, postérieurement à la signature d'un contrat de financement d'un programme innovation ;

➤ Pouvoirs spécifiques liés à la mise en œuvre et à la gestion des opérations de crédit-bail et de location financière :

- Acquérir tous biens et droits mobiliers et immobiliers, échanger, prendre à bail à construction ou à bail emphytéotique, conclure toutes conventions comportant autorisation d'occupation temporaire de tous biens et droits immobiliers, consentir ou accepter toutes servitudes nécessaires pour le bon déroulement des opérations de crédit-bail immobilier et de location financière,
- Passer commande d'équipements faisant l'objet d'un crédit-bail ou d'une location financière,
- Résilier tous baux grevant les biens et droits immobiliers à donner en crédit-bail,
- Céder une partie des biens et droits immobiliers pendant la durée du contrat de crédit-bail immobilier,



- Encaisser et payer tous prix, faire toutes offres, purger tous droits de préemption, faire toutes déclarations sur la sincérité du prix,
- Conclure toutes conventions et avenants relatifs aux subventions, toutes conventions de co-baillage et tous mandats spécifiques aux opérations en co-baillage,
- Conclure tous contrats d'entreprise générale, tous contrats de promotion immobilière, tous mandats de construire et toutes délégations de maîtrise d'ouvrage,
- Conclure et accepter tous marchés de travaux, conclure tous contrats de maîtrise d'œuvre, tous contrats de contrôle technique et tous contrats de coordination,
- Signer toutes demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de transfert de permis de construire ou de permis de démolir,
- Signer toutes déclarations préalables, déclarations d'ouverture de chantier et toutes déclarations d'achèvement des travaux, ou de conformité,
- Constater toutes réceptions de travaux de construction, prendre et accepter toutes livraisons de travaux,
- Effectuer auprès des Administrations compétentes toutes déclarations ou demandes relatives aux constructions nouvelles,
- Conclure au titre de chaque opération de crédit-bail, de location financière ou de location simple, tous contrats d'assurances et avenants auxdits contrats,
- Effectuer toute déclaration de sinistre et décompte d'opposition et, en cas de sinistre total, vendre l'épave,
- Conclure toutes négociations relatives aux immeubles ou matériels sinistrés et signer toutes quittances subrogatives,
- Conclure toutes négociations relatives aux expropriations,
- Régulariser au profit des preneurs toutes ventes de biens et droits mobiliers ou immobiliers en exécution des promesses de vente contenues aux contrats de crédit-bail soit à l'expiration du contrat, soit par anticipation,
- Représenter la société en justice pour tous litiges autres que ceux relatifs à une défaillance financière du crédit preneur, du locataire ou du sous-locataire, et, dans ce cadre, exercer toutes les actions judiciaires et y défendre, et ce, depuis les préliminaires de conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts, procéder à toutes déclarations de créances, consentir toutes



transactions, tous compromis, tous acquiescements ou désistements ainsi que toutes cessions de créances,

- Résilier ou résoudre tous contrats de crédit-bail ou de location financière,
- Conclure tous baux et tous contrats de locations de courte durée ou autres et les résilier,
- Accepter tous aménagements de loyers,
- Accepter et signer tout acte de transfert de locataire,
- Effectuer toutes formalités administratives dans les domaines routiers, maritimes, fluviaux et aériens.

### Pouvoirs dits A2 : Pouvoirs judiciaires

#### ➤ Pouvoir de représentation :

- Représenter la société auprès de tous tiers, et notamment les clients, prestataires, experts, et auprès de toutes les administrations publiques régionales, nationales, européennes et internationales.

#### Contenu des pouvoirs judiciaires :

- Représenter **Bpifrance** en justice ;
- Exercer toutes actions judiciaires et y défendre, et ce, depuis les préliminaires de conciliation jusqu'à l'exécution de tous jugements et arrêts, dans le cadre de procédures collectives ou individuelles, et notamment :
  - procéder à toutes déclarations de créances,
  - procéder à tout dépôt de plainte au nom, et pour le compte de **Bpifrance**,
  - exercer les actions en revendication et restitution,
  - présenter toutes demandes de nomination en qualité de contrôleur et accepter cette fonction,
- Consentir toutes transactions, tous compromis, tous acquiescements ou désistements, ainsi que toutes cessions de créances;
- Acquérir, se faire attribuer, vendre et échanger tous droits immatériels (licences, brevets...), prototypes, et concéder tous droits d'exploitation y afférant.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer avec faculté pour les délégataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions et généralement faire le nécessaire.

**Pouvoirs dits A3 : Pouvoirs concernant les achats et ventes de biens et droits mobiliers et immobiliers et la signature de marchés.**

Domaine d'application et contenu des pouvoirs :

➤ Pouvoir de représentation :

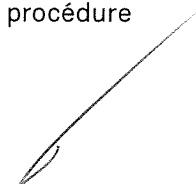
- Représenter la société auprès de tous tiers, et notamment les clients, prestataires, experts, et auprès de toutes les administrations publiques, régionales, nationales, européennes et internationales.

➤ Pouvoir de contracter :

- Acquérir, échanger, donner et prendre à bail et gérer tous biens et droits mobiliers et immobiliers, sous quelque forme que ce soit, pour le compte de **Bpifrance**,
- Publier, négocier, passer commande et signer tous marchés et leurs avenants concernant des biens meubles, des travaux ou des prestations de services au bénéfice de **Bpifrance**,
- Vendre tous biens et droits mobiliers et immobiliers notamment à l'issue de la résiliation ou de la résolution des contrats de crédit-bail et de location financière ou en cas de non levée de l'option d'achat,
- Encaisser et payer tous prix, faire toutes offres, purger tous droits de préemption, faire toutes déclarations sur la sincérité des prix,
- Certifier tout document comme étant conforme à l'original.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le délégataire dispose d'une autonomie totale dans la mise en œuvre de la présente délégation de pouvoirs étant précisé que le délégataire devra agir dans l'intérêt de **Bpifrance** et devra respecter les dispositions de la réglementation applicable, les stipulations des statuts de la société **Bpifrance** et se conformer à toute procédure interne existante.



La présente délégation de pouvoirs est conclue pour une durée indéterminée. Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment par le délégant et révoquée à tout moment par le délégant et/ou le délégataire.

La présente délégation a été consentie au délégataire en considération (i) de sa qualité de salarié de **Bpifrance** et (ii) des fonctions qu'il y exerce, par conséquent, elle cessera pour la personne concernée, de plein droit, en cas de départ de **Bpifrance** ou de changement de fonction.

**Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, certifier conforme tous documents, substituer avec faculté pour les délégataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions et généralement faire le nécessaire.**

Le délégataire dispose d'une autonomie totale dans la mise en œuvre de la présente délégation de pouvoirs étant précisé que le délégataire devra agir dans l'intérêt de **Bpifrance** et devra respecter les dispositions de la réglementation applicable, les stipulations des statuts de la société **Bpifrance** et se conformer à toute procédure interne existante.

La présente délégation de pouvoirs est conclue pour une durée indéterminée. Elle est susceptible d'être modifiée à tout moment par le délégant et révoquée à tout moment par le délégant et/ou le délégataire.

La présente délégation a été consentie au délégataire en considération (i) de sa qualité de salarié de **Bpifrance** et (ii) des fonctions qu'il y exerce, par conséquent, elle cessera de plein droit, en cas de départ de **Bpifrance** ou de changement de fonction.

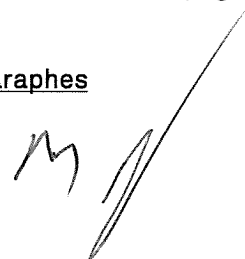
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive name followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends towards the right edge of the page.

DONT ACTE sur DIX (10) pages

Comprenant :


- renvoi approuvé : *sans*
- barre tirée dans des blancs : *sans*
- ligne entière rayée : *sans*
- chiffre rayé nul : *sans*
- mot nul : *sans*

Paraphes



Fait et passé aux lieu, jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Et après lecture faite par le Notaire Soussigné, la signature de **Monsieur Nicolas DUFOURCQ**, a été recueillie par **Maître Nicolas BAUM**, qui a lui-même signé.

<p><b>Monsieur Nicolas DUFOURCQ</b> Directeur Général de la société Bpifrance</p>	
<p><b>Maître Nicolas BAUM</b> Notaire</p>	